



Conseil Communal L'Isle

Procès-Verbal Séance du Conseil communal du 8 octobre 2024

Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, M. Claude Rosat est excusé, aux membres du bureau, aux huissiers, Mme la Boursière est excusée, ainsi qu'au public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Il rappelle également certaines règles à respecter lorsqu'un membre de l'Assemblée souhaite prendre la parole, soit demander la parole, se lever une fois celle-ci donnée, se présenter par son nom et prénom et s'adresser à l'Assemblée par M. Le Président, Mmes et MM les Conseillers-ères.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire. **38** Conseillers-ères présents-es, **5** Conseillers-ères excusés-es, **2** Conseiller-ère absents-es. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Concernant **le courrier** : le Conseil communal n'a reçu aucun courrier depuis le dernier Conseil communal.

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée. L'**ordre du jour** est accepté à l'unanimité par **37** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance 12 juin 2024. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification. Le procès-verbal est accepté par **36** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

Point 2. Préavis 05/2024 : Arrêté d'imposition pour 2025.

La lecture du préavis 05/2024 n'est pas souhaitée par l'assemblée.

M. Christian Salomon, membre de la commission des finances, lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 05/2024.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle,

- Vu le préavis municipal n° 05/2024 relatif à l'arrêté d'imposition 2025 ;
Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DECIDE

- D'adopter l'arrêté d'imposition 2025 avec un coefficient communal de 75, tel que présenté par la Municipalité et défini dans le formulaire officiel annexé.*

Le préavis 05/2024 est accepté à l'unanimité par 37 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Point 3. Préavis No 06/2024 : Demande d'un crédit d'étude de CHF 480'000.- TTC pour la réfection de la chaussée et la mise en œuvre du PGEE et du PDDE à Villars-Bozon et à la rue de la Potale à L'Isle

La lecture du préavis 06/2024 n'est pas souhaitée par l'assemblée.

M. Blaise Leuba, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Arnaud Cloux, Président, donne la parole à M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission des finances, qui lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, remercie les commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. David Lee, Conseiller : il s'agit d'un projet très intéressant, viable, toutefois à Villars-Bozon serait-il possible d'intégrer la fibre optique (Swisscom) et d'enterrer les lignes électriques aériennes ? Personnellement, je trouve que FS 480'000.-- est un peu cher.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : les problématiques de la fibre optique et de la mise en terre des lignes électriques font partie de l'étude. En ce qui concerne le montant des travaux, ce montant est tout à fait correct comparativement à d'autres projets. La Municipalité n'a pas d'influence sur les prix des différents travaux.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : je rejoins également le précédent interlocuteur concernant le coût des travaux. J'aurais trois questions. La première vous nous affirmer que tout est nickel au niveau des marchés publics, mais au vu des montant, au-delà de FS 250'000.-- ne sommes-nous pas sur une publication d'appel d'offre ? FS

480'000.-- c'est l'entrée, le hors-d'œuvre, a-t-on une vision ou une approximation du coût final des travaux ? On nous dit qu'on ne peut pas faire moins cher mais récemment, en 2020, un préavis pour la rénovation du réseau de La Coudre, les deux crédits confondus soit celui de l'Isle et celui de la Coudre, nous arrivions à FS 110'000.-- pour approximativement le même nombre d'habitants et pour un réseau légèrement plus étendu. Il serait donc utile d'avoir quelques informations sur l'hyper-inflation entre 2020 et 2024 ?

M. Steve Baudat, Municipal : concernant le marché public, je ne sais pas si nous nous sommes mal exprimés ou si nous avons été mal compris, nous sommes de toute façon soumis au marché public, mais il y a différents stades dans les marchés publics. Nous sommes en-dessous de FS 250'000.-- car les prestations, comme mentionné à la page 12 du préavis, les points 31, 32, 33 et 41 (1^{ère} ligne), le bureau RWB va se charger la partie eau potable et conduites/connexion avec un montant de FS 128'000.-- TTC et le bureau Mosini va s'occuper des points 31, 32, 33 et 41 (2^{ème} ligne) pour un montant de FC 252'000.-- TTC. Pour les marchés publics en - dessous de FS 250'000.-- hors taxes, nous sommes sur la procédure dite de gré à gré et au-dessus de FS 250'000.- - hors taxes nous passons sur la procédure ouverte ou sélective avec appels d'offres.

Concernant la comparaison avec les préavis précédents, nous nous sommes aussi étonnés des prix, mais comparativement à la dernière référence chiffrée, soit La Coudre, avec les deux prêts et le crédit d'étude financé par La Coudre, nous étions plus cher que le montant mentionnée de FS 110'000.--mais sans commune mesure avec le présent montant de FS 480'000.--.

Concernant ce préavis, la réfection de la chaussée, celle-ci doit être totalement refaite et réaménagée, ce qui n'a pas été le cas à La Coudre. Nous avons également prévu un montant afin de reprendre le collecteur qui passe le long du bassin devant le château, qui est un ancien collecteur en ciment, qui est bien abîmé. De plus à Villars-Bozon, au vu de la configuration du village qui est assez plate, l'évacuation des eaux risque de poser problème, ce qui n'était pas le cas à La Coudre où nous avons suffisamment de pente. Dans le cas présent, la réflexion devra être un peu plus poussée et nécessitera un investissement plus conséquent pour palier à ce problème de pente.

Concernant le coût final des travaux, une estimation grossière a été faite entre 5-6 millions autour de 5 millions nous serions plutôt contents. Sachant qu'une reprise complète de la route doit être faite (pas uniquement dégrapper et regoudronner), ce qui coûte cher au mètre linéaire.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : précision : oui il y a Villars-Bozon, mais il y a aussi des fouilles qui vont être réalisées entre l'Isle et Villars-Bozon, ce n'est pas uniquement un tronçon de 200m dans le village de Villars-Bozon, il y a également toute la connexion avec L'Isle, et ce n'est pas un petit chantier.

M. Eric Hostettler, Municipal : précision : si nous voulons vraiment faire un comparatif avec un dernier chantier de cette envergure sur la Commune de l'Isle, c'est l'étape de réfection du quartier de la Ville, avec approximativement le même type et niveau d'intervention. Les montants des préavis sont plus ou moins similaires, c'était il y a environ 12 ans, avec également une plus-value concernant les coûts des matériaux. La route de la Potale et celle de Villars-Bozon sont des routes cantonales avec énormément de trafic, et qui supporte donc énormément de trafic, poids lourds, etc...

M. Paul Hutzli, Conseiller : concernant les aménagements routiers pour Villars-Bozon, à plusieurs reprises il avait été demandé de limiter la vitesse à 30 km/h, demande balayée par l'Etat en raison de la configuration du village, selon la réponse donnée lors du Conseil de juin 2024. Je souhaiterais que dans cette nouvelle étude, le projet reparte à zéro et que nous repartions sur une demande de 30 km/h pour Villars-Bozon. Enormément de villages aux alentours installent cette limitation, pourriez-vous faire le nécessaire ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : bien évidemment ceci est prévu. Nous allons faire le maximum pour obtenir ce 30 km/h, afin de limiter la vitesse, s'agissant d'une question sécuritaire. Nous avons bon espoir d'arriver à nos fins.

M. Pascal Devanthéry, Conseiller : Les bureaux cités dans cette étude vont-ils contacter les habitants concernés afin de faire un point de situation pour chaque maison ?

M. Steve Baudat, Municipal : il y a un projet global pour tout ce qui est routier, avec des essais de teintage pour chaque maison, fait au choix par les propriétaires ou alors par la Commune. Dans certains cas, nous avons des plans récents indiquant que le nécessaire de mise aux normes a été fait et que tout a été contrôlé, à ce moment tout est en ordre pour le propriétaire.

Il va y avoir une séance d'informations afin d'expliquer les différentes étapes/démarches pour que chacun puisse anticiper. Ensuite, il appartiendra aux propriétaires de contacter les différentes entreprises présentes sur le chantier afin de mettre la maison aux normes, sachant que le séparatif est une obligation. Ceci n'a pas été exigé précédemment, le village lui-même n'étant pas en séparatif. Une fois les travaux réalisés et terminés, tous les raccordements devront être en séparatif. Il est difficile de savoir combien de propriétaires sont concernés. Des contrôles seront effectués pour chaque maison.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : concernant l'étude de variante qui se trouve dans l'avant-projet du préavis, je pense qu'il s'agit d'une opportunité à saisir. La marge de manœuvre de la Commune n'étant pas énorme avec un plan d'investissement à 13 millions, avec des objets déjà financés bien au-dessus de ce plan d'investissement. On ne peut pas tout s'offrir. Je trouverai intéressant dans l'avant-projet que nos ingénieurs puissent effectivement offrir des variantes, s'agissant des aménagements routiers nous pouvons facilement passer du simple au double, voire du simple au triple. Il y a un souhait d'avoir des variantes entre la Rolls Royce et le stop, il peut y avoir des choses raisonnables et convenables entre ces deux extrêmes.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 06/2024.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle,

- ❑ *Vu le préavis 06/2024 relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 480'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée et la mise en œuvre du PGEE et du PDDE à Villars-Bozon ainsi qu'à la rue de la Potale à L'Isle ;*
- ❑ *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, ainsi que du rapport de la commission des finances ;*
- ❑ *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE

- ***D'autoriser la Municipalité à entreprendre les études décrites dans le présent préavis pour la***

mise en séparatif des bâtiments, le remplacement du réseau de distribution de l'eau potable et la réfection des chaussées de la rue de la Potale à L'Isle et en traversée de Villars-Bozon ;

- *D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 480'000.00 (TTC);*
- *De financer ce montant par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 06/2024 est accepté par **31** voix pour, **1** voix contre et **5** abstentions.

Point 5 : Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Eric Hostettler, Municipal : concernant la vie associative, les after work organisés à la fin du printemps par diverses sociétés locales ont très bien fonctionné, entre 700 et 800 repas ont été servis de manière cumulée. Ceci sera répété l'année prochaine.

Fête du 1^{er} août organisée sur la base d'un tournus entre les diverses sociétés locales, cette année par l'association des paysannes vaudoises. La manifestation a été un grand succès pour cette manifestation organisée sur l'esplanade du château.

La Municipalité tient à remercier les diverses sociétés locales qui s'engagent tout au long de l'année pour organiser diverses manifestations de tout genre qui peuvent contenter un très large public. Nous essayons d'en informer la population par le biais de l'Isle Info.

En l'absence de Claude Rosat, excusé ce soir, concernant le projet de l'ancienne gendarmerie. La procédure d'obtention du permis de construire est toujours en cours, elle arrive à bout touchant. Le dossier est toujours en consultation auprès de certains services de l'Etat de Vaud dans le cadre de la procédure CAMAC. Quelques choix techniques mineurs sont encore à valider, avec toujours un va et vient entre le DGAIP, les monuments et sites et le maître d'œuvre. La démarche reste fastidieuse. Dans les meilleurs délais, nous sommes optimistes, toujours avec un peu de retenue, le chantier pourrait être ouvert mi-janvier 2025. Malheureusement, la Municipalité ne maîtrise pas les délais de réponses. Les appels d'offre ont été fait pour les divers maîtres d'œuvre. Nous allons prochainement procéder aux adjudications des travaux, sous réserve de l'obtention du permis de construire.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant le jet d'eau qui se trouve dans le bassin du château, nous nous sommes penchés sur la possibilité d'alimenter ce dernier avec l'eau du bassin où il se trouve et non plus avec la conduite d'eau potable. Les divers devis rentrés avoisinent les FS 45'000.-- à FS 50'000.--. Nous ne laissons pas tomber le projet mais nous vous présenterons un préavis prochainement.

Projet d'adduction d'eau pour l'alpage de Châtel, il y a eu une enquête publique tant sur les Communes de Montricher que sur l'Isle, le projet touchant les deux Communes. Le dossier est actuellement en consultation auprès du Canton, nous attendons le retour du dossier, avec prochainement la présentation d'un préavis (mars 2025) avec dans l'idée de commencer les travaux en été 2025, après bien entendu acceptation du préavis par le Conseil. La problématique est quand même importante. Cette année, nous avons quand même dû monter de l'eau malgré la pluie en suffisance.

Concernant la Cabane des Italiens, le montant des différents devis pour sa remise en état sont toujours aussi faramineux. La Municipalité souhaite, plutôt que de mettre de sommes aussi importantes pour une cabane de forêt, faire des travaux d'entretien assez conséquent avec notre équipe de bûcherons. Ceci va être mis en œuvre, avec des montants portés au budget pour procéder à ces travaux sans mise à l'enquête.

Concernant la 2ème étape des AF, l'étude est terminée, le rapport sera envoyé dans le courant de la semaine. Sur les trois collecteurs, un seul serait éligible pour la renaturation (mention oralement uniquement au moment du Conseil), renaturation qui n'est pas une obligation. Ceci sera discuté dans le cadre de la Municipalité. Le dossier est actuellement à la DGAV/AF. Dès le retour du dossier, nous pourrons aller de l'avant avec un préavis en mars 2025 et des travaux également en 2025. Les discussions pourront aussi être commencées avec les propriétaires dans le but d'un éventuel remaniement parcellaire.

M. Steve Baudat, Municipal : informe l'Assemblée qu'il va quitter la Municipalité au 30 juin 2025. Il y aura un dépôt de liste au 31 mars 2025 correspondant à une date de votation. Toutes les personnes intéressées peuvent poser leurs questions ou voir le travail, il ne faut pas hésiter à se renseigner auprès de l'intéressé ou auprès des autres membres de la Municipalité.

M. Claude Rosat, Municipal : excusé.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : concernant les écoles, à court terme, au niveau de l'ASICOV, toujours cette forte progression du nombre d'élève. Pour la rentrée 2025 – 2026 il faudra ouvrir trois classes supplémentaires. A moyen terme, il y a le projet d'extension du collège des Chavannes à Cossonay qui sera soumis au vote du Conseil Intercommunal. L'extension comprend une dizaine de classes avec une salle de travaux manuels et une salle de couture. La mise à l'enquête sera faite avant la demande du crédit de construction.

Concernant les autres associations intercommunales, l'assemblée de l'AJERCO n'a pas encore eu lieu. ASICoPe c'était ce soir et il n'y a rien de particulier, le budget 2025 a été adopté.

La Municipalité remercie le Conseil pour la confiance accordée lors des deux préavis présentés, en particulier celui de Villars-Bozon. La Municipalité va faire tout son possible pour réduire les coûts.

Point 5. Communication du bureau du Conseil

M. Arnaud Cloux, Président, remercie le Bureau pour son travail ainsi que tous les participants à la sortie du 21 septembre 2024. Nous étions 22 et ce genre de journée est un bon moyen pour se rencontrer en dehors du Conseil. Il rappelle qu'il est également important de répondre aux mails envoyés, même en cas de non participation, ceci afin de faciliter l'organisation des sorties/soupers.

M. Arnaud Cloux, Président, rappelle quelques règles concernant les rapports des Commissions ad'hoc ou permanentes. Les rapports de commission signés doivent être déposés dans la boîte aux lettres du Conseil Communal et un PDF des rapports de commission doit également être adressé sur le mail du Conseil Communal. Ces documents ne doivent pas être adressés au greffe. La séparation des pouvoirs doit bien être respectée.

La prochaine séance est fixée au 12 décembre 2024 à 19h15, elle sera suivie d'un souper.

Point 6. Propositions individuelles

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : on parle du séparatif de Villars-Bozon, mais en bas du quartier de la Tour à la Rue du Levant, je remarque que lors des gros orages, toute l'eau du quartier de la Tour descend et les trois grilles (en fonte) subissent pas mal de pression. Nous avons quelques grilles qui pourraient peut-être être déviées vers la Venogette plutôt que dans les égouts, si cela peut se faire ? Au vu des travaux en cours et à venir je ne pense pas que le quartier de La Tour va être mise en séparatif ces prochaines années.

M. Steve Baudat, Municipal : l'étape suivante devrait être le quartier de La tour qui sera mis en séparatif. Au vu de l'échéance de 2028 concernant la STEP, une fois les travaux de Villars-Bozon terminés, nous allons entreprendre assez vite la suite des travaux de séparatif. Même si l'aspect financier de la chose ne nous échappe pas, ces travaux devront être réalisés à terme. Au vu des amortissements sur 30 ans, tous ces chiffres vont se croiser. Nous ne pouvons pas attendre 30 ans pour finir les travaux. Il y aurait fallu les commencer il y a 30 ans. Ceci fera l'objet de préavis, de discussion sur les prix, réalisable, pas réalisable, optimum ou non par rapport aux économies. Les prochains travaux sont les quartiers de La Tour, Vy de La Coudre et la Rue du Château.

Mme Cynthia Costa , Conseillère : quand est-il actuellement de l'avancée des travaux des places de jeux ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : les place de jeux sont en cours de réalisation. Nous avons eu quelques soucis avec les voisins directs et nous essayons de voir ce qui peut être fait pour qu'ils soient déranger au minimum. Les travaux reprennent lundi à Villars-Bozon où tout est réglé et pour l'Isle les travaux vont reprendre dans les deux prochaines semaines. Le contrôle des installations va être fait rapidement.

M. Didier Schmidt, Conseiller : concernant les actes de vandalisme et la destruction des WC publics du centre villageois, où en est-on dans les travaux de réfection et une éventuelle réouverture de ces WC ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : les travaux de réfection sont prévus, nous attendons les devis du fournisseur et de l'installateur sanitaire, avec des WC plus solide en inox. Et dès que nous aurons des prix nous irons de l'avant.

M. Arnaud Cloux, Président, remercie le Bureau, les huissiers, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité, le personnel de l'administration communale, le personnel communal et chacun-e est convié-e à une collation.

La prochaine séance est fixée au 12 décembre 2024 à 19h15 et sera suivie d'un souper.

La séance est levée à 21h00.

Bureau du Conseil communal

Arnaud Cloux
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

